



SUPPLEMENTARY INFORMATION INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Information about the deceased/ Renseignements sur le défunt (ou la défunte)

Given name(s)/ Prénom(s) Adam	Surname/ Nom Yeadon
---	-------------------------------

Additional information about the above named deceased: Informations supplémentaires concernant le défunt (ou la défunte) susmentionné(e) :


Comments and Recommendations

The NWT Coroner Service makes the following recommendations to The Minister of Environment and Climate Change (ECC - GNWT).

1. The Department of ECC should ensure that all Crew Leaders/Supervisors have Danger Tree Assessor training before overseeing firefighters working in the field.
2. The Department of ECC should ensure that anyone certified to use a chainsaw as part of their work has Danger Tree Assessor training before using a chainsaw during live fire events.
3. The Department of ECC should conduct a third-party review of all safety equipment provided to its firefighters to ensure that they meet or exceed industry standards.
4. The Department of ECC should consider the more protective Bullard Wildfire Helmet FH911XL as a potential replacement for all front-line firefighters to help prevent future deaths.
5. The Department of ECC should use the Incident Command System (ICS) whenever firefighters are deployed during any type of fire operations (suppressing and controlling wildfires, constructing fire or containment lines, equipment operation, etc.).
6. The Department of ECC should review fire crew minimums when deploying personnel to fire events and ensure that no less than three "Type 1" certified wildfire fighters are deployed to active wildfires where they are engaging in initial attack, sustained attack, and mop-up.
7. The Department of ECC should only deploy "Type 3" firefighters for sustained attack and mop-up activities, and not as initial attack wildfire fighters.
8. The Department of ECC should establish specific fire crew personnel minimum staffing numbers for each task and ensure that crews are not deployed unless the minimum crew personnel number is met.
9. The Department of ECC develops and maintains a standardized Personal Protective Equipment (PPE) manual for all personnel within the Forestry Management Division to be included in the greater ECC Personal Protective Equipment (PPE) manual which will be reviewed minimally every 3 years.

If you have any questions about these recommendations, please contact our office.

New page / Nouvelle page


Coroner's signature/ Signature du coroner



SUPPLEMENTARY INFORMATION INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Information about the deceased/ Renseignements sur le défunt (ou la défunte)

Given name(s)/ Prénom(s) Adam	Surname/ Nom Yeadon
---	-------------------------------

Additional information about the above named deceased:

Informations supplémentaires concernant le défunt (ou la défunte) susmentionné(e) :

Le Service du coroner des TNO a formulé les recommandations suivantes au ministère de l'Environnement et du Changement climatique (le MECC du GTNO).

1. Le MECC devrait s'assurer que tous les chefs et superviseurs d'équipe ont suivi une formation pour évaluer les dangers que représentent les arbres avant de superviser les pompiers travaillant sur le terrain.
2. Le MECC devrait s'assurer que toute personne certifiée pour utiliser une tronçonneuse dans le cadre de son travail a suivi la formation pour évaluer les dangers que représentent les arbres avant d'utiliser une tronçonneuse lors d'activités de lutte contre des feux de forêt.
3. Le MECC devrait procéder à un examen par une tierce partie de tout l'équipement de sécurité fourni à ses pompiers afin de s'assurer qu'il respecte ou dépasse les exigences prévues par les normes du secteur.
4. Le MECC devrait envisager de fournir un casque de protection pour pompiers FH911XL de Bullard, qui assure une meilleure protection, à tous les pompiers de première ligne, afin d'aider à prévenir les décès à l'avenir.
5. Le MECC devrait utiliser le Système de commandement des interventions (SCI) chaque fois que des pompiers sont déployés dans le cadre d'opérations de lutte contre les feux de forêt (suppression et contrôle des feux, établissement de lignes de feu ou de confinement, utilisation d'équipement, etc.).
6. Le MECC devrait revoir les minima des équipes de suppression lors du déploiement de personnel pendant les feux de forêt et s'assurer qu'au moins trois pompiers certifiés de « type 1 » sont déployés lors des interventions d'attaque initiale, d'attaque soutenue et d'extinction finale.
7. Le MECC ne devrait déployer des pompiers de « type 3 » que pour des interventions d'attaque soutenue et d'extinction finale, et non d'attaque initiale.
8. Le MECC devrait établir un nombre minimum de pompiers pour chaque tâche et s'assurer que les équipes ne sont déployées que si le nombre minimum de pompiers est atteint.
9. Le MECC doit élaborer et tenir à jour un manuel normalisé sur l'équipement de protection individuelle (EPI) pour l'ensemble du personnel de la Division de l'aménagement des forêts, qui fera partie du grand manuel du MECC sur l'équipement de protection individuelle (EPI), lequel sera révisé au moins tous les trois ans.

Pour toute question concernant ces recommandations, n'hésitez pas à communiquer avec notre bureau.

New page / Nouvelle page


Coroner's signature/ Signature du coroner